

Conseil des Arts et de la Culture
de Vaudreuil-Soulanges

États Financiers

31 décembre 2019



Goudreau Poirier

Compagnie de comptabilité et d'intermédiation agréée
Régistrée auprès de l'Ordre des professionnels comptables

CONSEIL DES ARTS ET DE LA CULTURE DE VAUDREUIL-SOULANGES

TABLE DES MATIÈRES

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT	1 -3
ÉTATS FINANCIERS	
➤ Résultats	4
➤ Évolution de l'actif net	5
➤ Bilan	6
➤ Flux de trésorerie	7
NOTES COMPLÉMENTAIRES	8 - 10



RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres du conseil d'administration de
Conseil des Arts et de la Culture de Vaudreuil-Soulanges

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de l'organisme **Conseil des Arts et de la Culture de Vaudreuil-Soulanges**, (« l'organisme »), qui comprennent le bilan au 31 décembre 2019, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 31 décembre 2019, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité

d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative,

nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.



1

Vaudreuil-Dorion,
Le 5 février 2020

¹ Par CPA auditrice, CA, permis de comptabilité publique no. A107797

CONSEIL DES ARTS ET DE LA CULTURE DE VAUDREUIL-SOULANGES

4

RÉSULTATS

de l'exercice terminé le 31 décembre 2019

	<u>2019</u>	<u>2018</u>
Produits		
Subventions et contributions (note 5)		
– MRC de Vaudreuil-Soulanges	293 695 \$	283 196 \$
– Ville de Vaudreuil-Dorion	2 000	-
Commandites	2 000	1 500
Revenus de gestion de projets	-	4 875
	<u>297 695</u>	<u>289 571</u>
Charges		
Salaires et avantages sociaux	142 634	140 543
Publicité, promotions et diffusion	123 889	120 894
Loyer	-	12 862
Formations, congrès et colloques	14 045	7 702
Frais de bureau et déplacements	2 863	3 452
Honoraires professionnels	10 591	1 522
Cotisations, taxes et permis	2 411	2 220
Technologie de l'information	-	210
Frais bancaires	1 262	166
	<u>297 695</u>	<u>289 571</u>
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	<u>- \$</u>	<u>- \$</u>

CONSEIL DES ARTS ET DE LA CULTURE DE VAUDREUIL-SOULANGES

5

ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET

de l'exercice terminé le 31 décembre 2019

	Affecté (note 7)	Non affecté	2019 <u>Total</u>	2018 <u>Total</u>
SOLDE AU DÉBUT	- \$	14 304 \$	14 304 \$	14 304 \$
Excédent des produits sur les charges	-	-	-	-
Création de l'actif net affecté - Festi-Cirque	<u>3 000</u>	<u>(3 000)</u>	<u>-</u>	<u>-</u>
SOLDE À LA FIN	<u>3 000 \$</u>	<u>11 304 \$</u>	<u>14 304 \$</u>	<u>14 304 \$</u>

CONSEIL DES ARTS ET DE LA CULTURE DE VAUDREUIL-SOULANGES

6

BILAN

au 31 décembre 2019

	<u>2019</u>	<u>2018</u>
ACTIF		
ACTIF À COURT TERME		
Encaisse	159 289 \$	132 086 \$
Débiteurs (note 3)	1 887	12 128
Frais payés d'avance	<u>-</u>	<u>821</u>
	<u>161 176 \$</u>	<u>145 035 \$</u>
PASSIF		
PASSIF À COURT TERME		
Fournisseurs et charges à payer (note 4)	21 419 \$	26 778 \$
Apports reportés (note 5)	<u>125 453</u>	<u>103 953</u>
	<u>146 872</u>	<u>130 731</u>
ACTIF NET		
Grevé d'affectations internes (note 7)	3 000	-
Non affecté	<u>11 304</u>	<u>14 304</u>
	<u>14 304</u>	<u>14 304</u>
	<u>161 176 \$</u>	<u>145 035 \$</u>

Pour le conseil d'administration

_____, administrateur

_____, administrateur

CONSEIL DES ARTS ET DE LA CULTURE DE VAUDREUIL-SOULANGES

7

FLUX DE TRÉSORERIE

de l'exercice terminé le 31 décembre 2019

	<u>2019</u>	<u>2018</u>
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Rentrées de fonds	329 436 \$	295 178 \$
Sorties de fonds-fournisseurs et membres du personnel	<u>(302 233)</u>	<u>(273 727)</u>
AUGMENTATION DE LA TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	27 203	21 451
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT DE L'EXERCICE (note 6)	<u>132 086</u>	<u>110 635</u>
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN DE L'EXERCICE (note 6)	<u>159 289 \$</u>	<u>132 086 \$</u>

1- STATUT ET OBJECTIF DE L'ORGANISME

Le Conseil des Arts et de la Culture de Vaudreuil-Soulanges est constitué comme un organisme sans but lucratif en vertu de la Partie III de la Loi sur les compagnies du Québec et est par conséquent exempté des impôts sur le revenu. Cet organisme a pour but de représenter le milieu culturel de Vaudreuil-Soulanges, concorder et harmoniser les actions culturelles.

2- PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers ont été dressés selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif de la Partie III du Manuel de CPA Canada et comprennent les principales méthodes comptables suivantes:

Comptabilisation des produits

Comptabilisation des apports

L'organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Comptabilisation des autres produits

Les commandites sont constatées à titre de produits lorsqu'elles sont encaissées et les revenus de gestion de projets, lorsqu'ils sont facturés.

Apports reçus sous forme de services

En raison de la difficulté à déterminer la juste valeur des apports reçus sous forme de services, ceux-ci ne sont pas constatés dans les états financiers.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'organisme consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les soldes bancaires incluant les découverts bancaires dont les soldes fluctuent souvent entre le positif et le négatif et les dépôts à terme dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition.

CONSEIL DES ARTS ET DE LA CULTURE DE VAUDREUIL-SOULANGES

9

NOTES COMPLÉMENTAIRES

de l'exercice terminé le 31 décembre 2019

2- PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Évaluation des instruments financiers

L'organisme évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers à la juste valeur. Il évalue ultérieurement tous ses actifs et ses passifs financiers au coût après amortissement.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement se composent de l'encaisse et de la somme à recevoir de la MRC de Vaudreuil-Soulanges. Les passifs financiers évalués au coût après amortissement se composent des fournisseurs et charges à payer, excluant les sommes à remettre à l'État.

3- DÉBITEURS

	<u>2019</u>	<u>2018</u>
MRC de Vaudreuil-Soulanges	- \$	4 875 \$
Taxes à la consommation	<u>1 887</u>	<u>7 253</u>
	<u>1 887 \$</u>	<u>12 128 \$</u>

4- FOURNISSEURS ET CHARGES À PAYER

Fournisseurs	<u>18 686 \$</u>	21 297 \$
Salaires et vacances	<u>2 733</u>	1 292
Sommes à remettre à l'État	<u>-</u>	<u>4 189</u>
	<u>21 419 \$</u>	<u>26 778 \$</u>

5- APPORTS REPORTÉS

	Solde au 31 décembre <u>2018</u>	Encaissés au cours de l'exercice	Constatés à titre de produits	Solde au 31 décembre <u>2019</u>
MRC de Vaudreuil-Soulanges				
- Fonctionnement et autres projets annuels	101 953 \$	317 195 \$	293 695 \$	<u>125 453 \$</u>
Ville de Vaudreuil-Dorion	<u>2 000</u>	<u>-</u>	<u>2 000</u>	<u>-</u>
	<u>103 953 \$</u>	<u>317 195 \$</u>	<u>295 695 \$</u>	<u>125 453 \$</u>

NOTES COMPLÉMENTAIRES

de l'exercice terminé le 31 décembre 2019

6- TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

Les trésorerie et équivalents de trésorerie comprennent les fonds en caisse et les soldes bancaires. Les trésorerie et équivalents de trésorerie figurant dans l'état des flux de trésorerie comprennent le montant suivant :

	<u>2019</u>	<u>2018</u>
Encaisse	<u>159 289 \$</u>	<u>132 086 \$</u>

7- ACTIF NET AFFECTÉ

Festi-Cirque	<u>3 000 \$</u>	<u>- \$</u>
--------------	-----------------	-------------

8- INSTRUMENTS FINANCIERS

L'organisme, par le biais de ses instruments financiers, est exposé à divers risques. L'analyse suivante présente l'exposition de l'organisme aux risques importants à la date du bilan, soit le 31 décembre 2019.

Risque de crédit

L'organisme est exposé à un risque de crédit sur les débiteurs. L'organisme évalue, de façon continue, les montants à recevoir sur la base des montants dont il a la quasi-certitude de recevoir en se fondant sur leur valeur de réalisation estimative.

9- DÉPENDANCE ÉCONOMIQUE

Les produits de subventions reçus de la MRC de Vaudreuil-Soulanges représentent 99 % des produits totaux.

10- ACTIF NET AFFECTÉ

Au cours de l'exercice, le conseil d'administration de l'organisme a affecté un montant à des fins particulières tel que présenté à la note 7 et à l'état de l'évolution de l'actif net. L'organisme ne peut utiliser ce montant grevé d'affectation interne à d'autres fins sans le consentement préalable du conseil d'administration.